

## Glossaire

Les termes et définitions ci-après ont été utilisés dans le présent rapport:

commande (ou transaction) suspecte	commande (ou transaction) de nature ou d'apparence douteuse, malhonnête ou inhabituelle au sujet de laquelle il existe des motifs de penser qu'une substance des Tableaux I ou II de la Convention de 1988 ainsi importée, exportée ou en transit est destinée à la fabrication illicite de stupéfiants, de substances psychotropes ou de substances inscrites aux Tableaux I ou II de la Convention
détournement	transfert de substances des circuits licites vers les circuits illicites
envoi stoppé	envoi définitivement retenu parce qu'il existe des motifs raisonnables de penser qu'il pourrait constituer une tentative de détournement, parce qu'il y a des problèmes administratifs ou parce qu'il existe d'autres motifs de préoccupation ou de suspicion
envoi suspendu	envoi temporairement retenu en raison d'incohérences administratives ou parce qu'il existe d'autres motifs de préoccupation ou de suspicion; il est nécessaire de vérifier la véracité de la commande et de résoudre des questions techniques avant d'autoriser l'envoi
précurseur immédiat	précurseur qui est généralement à une seule réaction du produit final
précurseur "sur mesure"	produit chimique qui n'est pas disponible dans le commerce et qui peut être fabriqué par des acteurs sans scrupule ou naïfs du secteur à la demande de trafiquants cherchant à contourner les contrôles existants
préparation pharmaceutique	préparation à usage thérapeutique (en médecine humaine ou vétérinaire) sous sa forme galénique finie, qui contient des précurseurs présents de telle manière qu'ils peuvent être utilisés ou extraits par des moyens aisés à mettre en œuvre; conditionnement au détail ou en gros
pré-précurseur	produit chimique qui peut être utilisé pour fabriquer un autre précurseur; le terme désigne habituellement une substance non inscrite aux Tableaux utilisée pour la fabrication illicite d'un précurseur placé sous contrôle
saisie	fait d'interdire le transfert, la conversion, la disposition ou le mouvement de biens ou fait d'assumer la garde ou le contrôle de biens sur décision d'un tribunal ou d'une autre autorité compétente; peut être temporaire ou permanente (confiscation); divers systèmes juridiques nationaux peuvent utiliser des termes différents